

## ANNEXE 2 au cahier des charges - Calendrier prévisionnel

	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20
Réu 1 groupe maîtrise ouvrage	MO																								
Réu 1 propriétaires ouest-Filheit																									
Réu 1 propriétaires est-Mondély																									
SIG : mise à jour état des lieux précision des tracés (terrain) actualisation des coûts																									
Relevé des propriétaires sous les tracés																									
Réu 1 comité de suivi : validation SIG, présentation schéma de desserte			CoSui																						
Réu 2 groupe de maîtrise d'ouvrage : choix des projets prioritaires, identification des propriétaires concernés par les tracés.			MO																						
Autorisations de passage / 2 projets prioritaires																									
Autorisations éventuelles (loi sur l'eau, des espèces protégées...)/ 2 projets prioritaires																									
Dépôt 2 dossiers de demande de subvention																									
Réu 3 groupe de maîtrise d'ouvrage																									
Réu 2 propriétaires ouest-Filheit : présentation structures de regroupement possible																									
Réu 2 propriétaires est-Mondély																									
Travail sur les statuts / le règlement intérieur des structures de regroupement/ le calendrier des travaux																									
Réu 4 groupe de maîtrise d'ouvrage																									
Réu 3 propriétaires groupe ouest-Filheit : AG création structure de regroupement																									
Réu 3 propriétaires groupe est- Mondély																									
Démarchage / autorisation de passage / 2 projets																									
Autorisations éventuelles / 2 projets																									
Dépôt dossiers demande de subvention / 2 projets																									
Réu 2 comité de suivi																									
Réu 5 groupe de maîtrise d'ouvrage																									
Démarchage propriétaires pour entrer dans les structures de regroupement.																									
Aide au fonctionnement des structures de regroupement																									

- Réunions de pilotage ou de suivi
- Mobilisation des propriétaires fonciers
- Travail de bureau ou de terrain
- Rendu de dossiers de demandes de subvention pour la création ou la mise au gabarit de dessertes forestières

